

5. Pollutions et nuisances

Introduction

Diagnostic territorial

Etat initial de l'environnement

Remarques

La suite de la mission

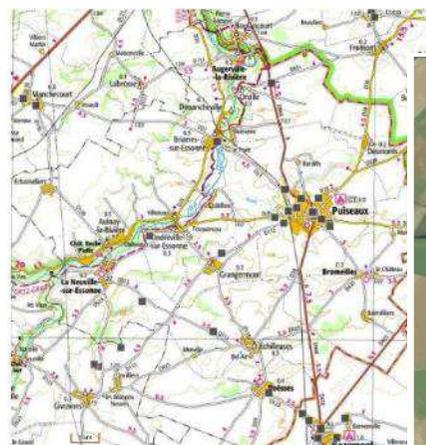
Puiseaux : site pollué traité
objet d'une servitude



Puiseaux : autre site pollué connu



Sites basias sur la CCTP



Sites basias sur Puiseaux



Les points clefs :

- **Pollution des sols :**
 - Puiseaux : un site pollué traité objet d'une servitude,
 - Des sites pollués connus (basias, étude projet d'extension de la ZA, connaissance locale) en grande partie situés sur Puiseaux.
- 5 ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) essentiellement sur Puiseaux,
- Des bâtiments sources de nuisances potentielles (séchoirs) non répertoriés.

Les enjeux:

- **La préservation de la santé des personnes, la non dégradation de la qualité des eaux souterraines** : liées à la connaissance des anciens sites pollués et à des mesures de préservation.
- **L'assurance d'un cadre de vie correct** : prise en compte des nuisances (bruit, poussières, odeurs...) liées ou non à des ICPE.
- **La limitation de l'exposition des futurs habitants à la pollution de l'air** : positionnement des zones d'habitat.
- **La limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre** (formes urbaines, constructions bio climatiques, recours aux EnR) **et des mesures d'accompagnement** (adaptation au changement climatique).

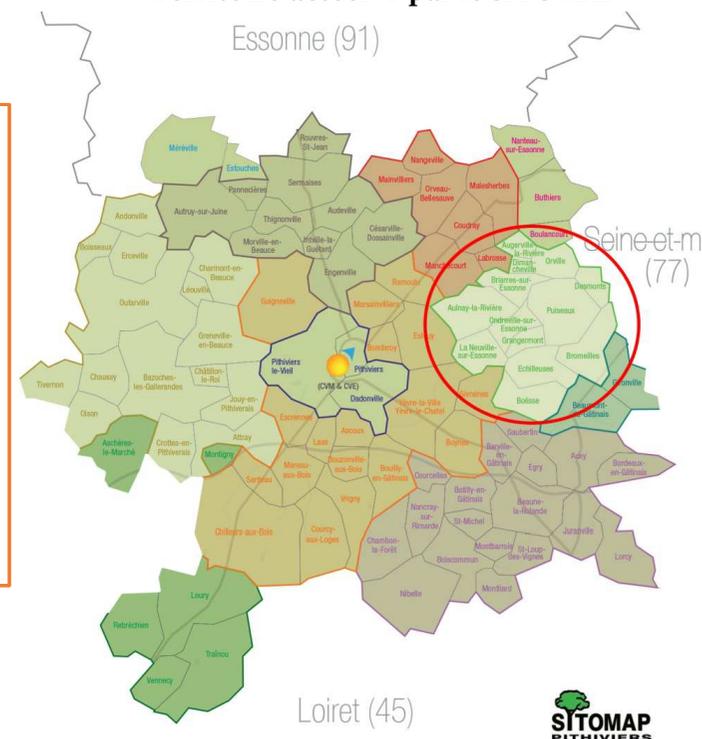
Les chiffres et points clefs :

- SITOMAP : couvre 11 Communautés de communes (97 communes).
- CCTP : 9.07% de la population couverte par le SITOMAP.
- Une déchèterie ouverte aux professionnels sur le territoire.
- Une subvention aux ménages pour s'équiper d'un composteur.

Les enjeux :

La réduction des déchets traités par le SITOMAP (développement du compostage individuel, mesures autres).

Territoire desservi par le SITOMAP



7. Gestion de l'eau

Introduction

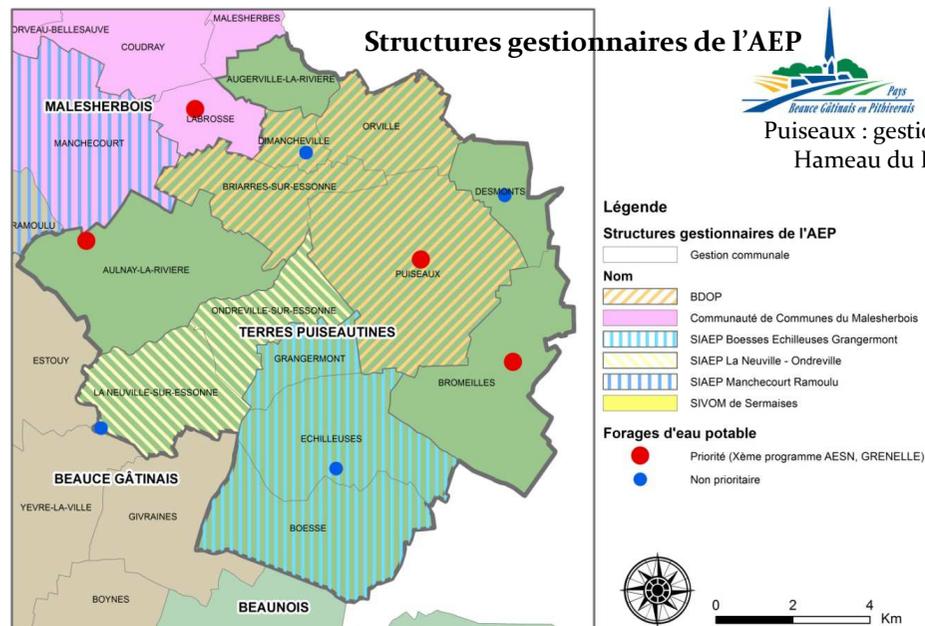
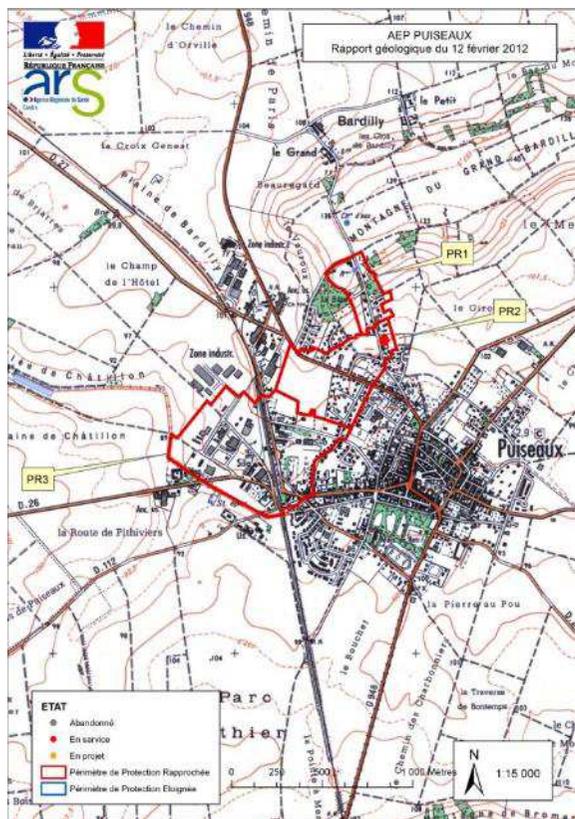
Diagnostic territorial

Etat initial de l'environnement

Remarques

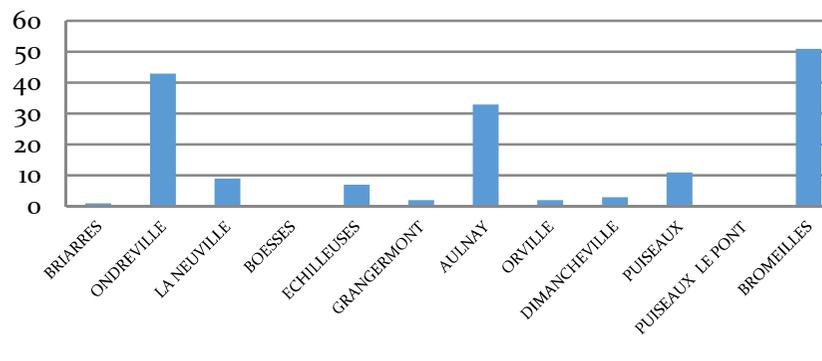
La suite de la mission

Puiseaux : proposition de périmètres de protection de captage



Puiseaux : gestion communale
Hameau du Pont : BDOP

Nombre d'habitations non dotées d'installation d'assainissement individuel



Les chiffres et points clefs :

➤ **Alimentation en Eau Potable :**

- Deux études Bassin d'Alimentation de Captage (Aulnay la Rivière, Puiseaux),
- NO₂ : des teneurs contrastées, Sélénium : teneur non conforme sur certains forages,
- Absence d'interconnexion des réseaux AEP,
- Puiseaux : une proposition de périmètres de protection qui tient compte de possibles raccordements d'autres communes,
- Un Schéma directeur AEP qui va démarrer.

➤ **STEP :**

- Deux stations en limite de capacité (Desmont, Echilleuses),
- Deux stations où des travaux sont à prévoir (Boësses, Grangermont),
- Une station avec surcharge hydraulique (Puiseaux : réseau unitaire),
- Trois stations largement dimensionnées (Puiseaux, le Pont, Orville).

➤ **Diagnostics d'assainissement autonomes**

- 16.77% des habitations vérifiées ne disposent pas d'installation d'assainissement individuel.
- 14.2% des installations vérifiées non conformes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement.

➤ **Un SAGE qui définit clairement des objectifs.**

➤ **Des Schémas d'assainissement eaux pluviales financés à 80%.**

Les enjeux:

➤ La prise en compte du SAGE s'impose au PLUi :

« l'ouverture à l'urbanisation devra tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau, de la capacité des stations d'épuration et de leur bon fonctionnement, de la gestion des eaux de ruissellement. »

Le PLUi devra :

- assurer la protection des zones humides,
- assurer la prévention et la gestion des risques de ruissellement et d'inondation,
- prendre en compte les études BAC.

➤ L'amélioration ou la non détérioration de la qualité des eaux de surfaces et souterraines .

Peut se traduire par :

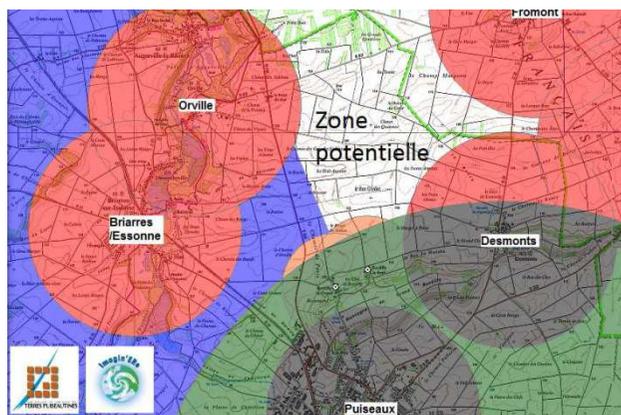
- des études liées aux Schémas d'Assainissement Pluvial communaux qui pourront être déclinées au niveau du PLUi (emplacements réservés),
- un rôle actif de la CCTP pour subventionner les mises aux normes des points noirs en termes d'assainissement autonome par le biais des subventions du Contrat Global Essonne amont.

8. Energies renouvelables

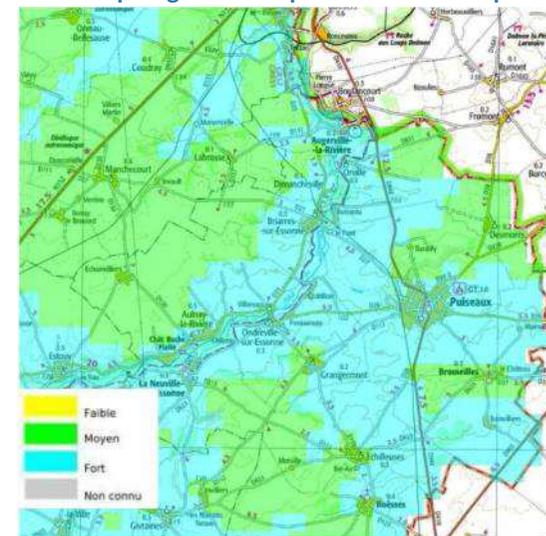
Les points clefs :

- Un secteur très limité sans contraintes / éolien.
- Un territoire producteur de paille : biomasse énergétique.
- Des caractéristiques géothermiques favorables.
- Très faible nombre d'installations d'EnR.

Première approche d'une zone potentielle de développement de l'éolien

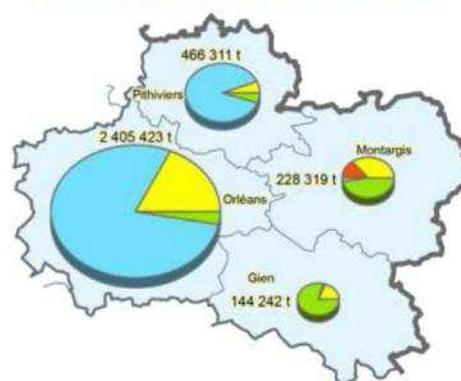


Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère



Source : Géothermie perspectives

Ressources méthanisables



Source : CA 2009

Les enjeux :

EnR = diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre.
Elles peuvent se développer au niveau de projets conséquents (champ éolien, centrale photovoltaïque au sol) et au niveau individuel.
Quelle politique adopter ?

Remarques

Merci de votre attention !